



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le SEIZE du mois de décembre à 19h30, le conseil municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 9 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri BONIAU, Maire.

M. le Maire procède à l'appel nominal des conseillers.

### PRÉSENTS :

Henri BONIAU – Bernard ROULON – Liliane POMMIER– Claude TAIEB – Mathilde RAVAUX  
Bruno COMBROUZE Colette ROLLAND - Patrick RAFFIN - Maurice GAUDINET - Michelle TERRAZ  
Véronique PETIT-SOARES - Didier DELHOMME - Sylvie VOUILLON - Jean-Yves RENON  
Hélène BOITTIN - Claire MATRAT - Jean-François LAURENT - Agnès LAURIOT - Sylvie CHEVRIER  
Jean-Luc DELPEUCH - Elisabeth LEMONON - Frédérique MARBACH - Paul GALLAND  
Edith JANIN-PERRAUDIN.

### EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

Jean-Philippe GUILLOUX	à Hélène BOITTIN
Claude GRILLET	à Frédérique MARBACH
Alain GAILLARD	à Elisabeth LEMONON

Le quorum étant atteint, monsieur le maire ouvre la séance à 19h30.

### DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, monsieur le maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Madame Véronique PETIT SOARES. Celle-ci est ainsi nommée secrétaire de séance.

### POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE

M. le Maire fait part de la visite très encourageante qu'il a effectuée des établissements OXXO. Il a pu constater les améliorations qui ont été apportées au niveau de la sécurité et du traitement des postes de travail.

L'assemblée générale du SYDRO a eu lieu le 8 décembre avec une centaine de participants.

Quant à la Fête des Lumières, elle a rassemblé environ 2000 personnes.

Préalablement, le 7 décembre, s'était tenue une réunion avec Mme la directrice de cabinet du Préfet afin de régler les aspects de sécurité. Pour cette occasion, ont été mobilisés nos policiers municipaux, les gendarmes locaux et ceux de Mâcon dont un maître-chien.

M. le Maire fait part d'un concours photo lancé par l'AMF pour désigner les plus belles mairies de France.

La ville de CLUNY a participé et la très belle photo prise par le service communication a été sélectionnée et classée parmi les soixante premières.

Il fallait être retenu parmi les douze premières photos pour figurer dans un carnet de timbres des plus belles mairies de France. M. le Maire fait circuler une planche de timbres.

Il salue la présence de Madame DENEUX, Trésorière, dont c'est le premier et dernier conseil municipal concernant la ville de Cluny puisqu'elle sera en retraite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il est demandé au conseil de donner acte à M. le Maire de cette communication qui n'appelle ni commentaire, ni débat.

Les procès-verbaux des séances du 12 novembre 2015 et du 30 novembre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire passe à l'ordre du jour.

### **DÉCISIONS DU MAIRE**

#### **N° 2015-39**

Acceptation du don de M. et Mme MAMOUDY (deux fragments de linteaux) qui viendra enrichir la collection du Musée d'Art et d'Archéologie.

#### **N° 2015-40**

##### **RODP et RODP provisoire par les ouvrages de distribution de gaz**

état des sommes dues par GRDF au titre de l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz

$$\text{RODP 2015} = (0.035 \times 24\,399 + 100) \times 1.16\% \text{ soit } 1\,106.61 \text{ €}$$

Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz pour l'année 2015

$$\text{RODP 2015} = 0.35 \times 192 \text{ soit } 67.20 \text{ €}$$

$$\text{Montant total dû} = 1\,106.61 \text{ €} + 67.20 \text{ €} \text{ soit } 1\,174.00 \text{ €}$$

#### **N° 2015-41**

Acceptation du don de Mme JACQUIN Mathilde (deux tomes des annales de l'Académie de Mâcon) qui viendra enrichir la collection du Musée d'Art et d'Archéologie.

Monsieur le maire indique qu'une version légèrement modifiée des propositions de tarifs publics 2016 vient d'être remise aux conseillers.

Il demande l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour relative à la fourniture d'électricité.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1 – Convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – avenant**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, le Maire a été autorisé à signer une convention de télétransmission avec la Préfecture de Saône et Loire portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité par délibération du 14 juin 2006.

Il convient d'apporter un avenant à cette convention en ajoutant un paragraphe 3.3 « clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur actes budgétaires » à l'article 1<sup>er</sup> tel que présenté en annexe.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » décide :*

- *De valider cette convention*
- *D'autoriser M. le Maire signer ce document*

## ADMINISTRATION GENERALE

### 2 - Modification des délégations du conseil municipal au Maire.

Par délibération n° 2014-34 en date du 23 avril 2014, le conseil municipal avait délégué au Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT un certain nombre de compétences afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les dispositions de l'alinéa 7 concernant les régies (il est désormais possible de déléguer au Maire non plus seulement la création des régies, mais aussi la modification et la suppression) et rajouté un alinéa 26 concernant la possibilité de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subvention dans les conditions fixées par le conseil municipal.

M. le Maire donne l'exemple de l'appel à projets du musée.

Par cette délégation, ces demandes de subvention feront dorénavant l'objet d'informations en conseil municipal.

Cela permet de réagir plus rapidement.

P. GALLAND estime gênant d'avoir une information à posteriori. La demande de subvention soumise au conseil suppose que le plan de financement est joint et examiné. Il ne voit pas l'urgence ni la nécessité.

J.-L. DELPEUCH partage cet avis, cela pourrait s'envisager uniquement dans les cas exceptionnels. « Si le pouvoir de délégation dispense de la consultation du Conseil, cela est gênant ».

M. le Maire précise que cette délégation n'affranchit pas de donner le plan de financement. Il s'agit d'une souplesse qui est accordée. En cas de co-financements, le conseil sera sollicité.

P. GALLAND : « on n'aura le plan de financement que par bribes. » Il fait remarquer que si la délégation générale est accordée au Maire, le contrôle de légalité risque d'objecter que cela ne doit plus désormais être soumis au conseil.

M. le Maire ne le pense pas car c'est l'Etat lui-même qui a piloté l'élaboration de la loi NOTRe qui doit être appliquée.

P. GALLAND fait remarquer enfin qu'il s'agit, une fois de plus, d'une réglementation uniforme qui s'applique autant aux grosses collectivités qu'aux petites. On voit qu'on tend à éloigner les citoyens des décisions.

Au vu des débats, il est proposé de scinder le vote.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :*

- *A « l'unanimité » de modifier le paragraphe 5 de la délibération du 23 avril 2014 qui serait ainsi rédigé : « créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».*
- *Par 20 voix « pour » et 7 « contre » de rajouter un paragraphe 21 ainsi rédigé : « demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant ».*

## FINANCES COMMUNALES

### 3 - Tarifs publics 2016

M. le Maire communiquera au Conseil Municipal les propositions de tarifs publics pour l'année 2016. Ceux-ci ont été examinés par la Commission des Finances réunie le 7 décembre 2015.

Comme l'année dernière, il sera proposé d'aider les associations, dont le siège déclaré en Préfecture se trouve à Cluny, en leur permettant de bénéficier de la gratuité de la location et du chauffage d'une salle au choix, ce, une journée par année civile, dans la limite des disponibilités des salles.

*\* Observations pour toutes les salles*

*- paiement des dégâts au coût réel des réparations*

*\* Remarque pour le nettoyage des salles "Griottons" et "St Hugues"*

*- il incombe aux utilisateurs de procéder à un nettoyage sommaire des lieux.*

*Le personnel communal assure un nettoyage COMPLET OBLIGATOIRE*

*En cas de locations successives, les utilisateurs s'accorderont pour assurer un nettoyage sommaire.*

*\* Gratuité Congrès d'Instance pour les assemblées générales, au minimum départementales, pour les associations.*

*\*Gratuité de la location 1 fois par an pour les associations de Cluny dont le siège, déclaré en Préfecture, se trouve à Cluny et dans la limite des disponibilités des salles.*

La commission des Finances réunie le 7 décembre 2015, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

M. COMBROUZE fait part notamment des tarifs différenciés mis en œuvre pour le COSEC. Pour les salles, en cas de locations successives, les frais de nettoyage sont répartis.

M. RAFFIN précise que les associations sont parfaitement informées des conditions et des pratiques.

Mme MARBACH fait savoir qu'elle n'est pas d'accord sur le tarif du restaurant scolaire à 6,30 € pour les enfants des communes extérieures.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a tenu réunion avec les Maires des communes concernées. Ils ont bien compris la mise en œuvre de ces nouveaux tarifs.

Mme MARBACH n'est pas d'accord non plus sur la tarification de la plateforme sportive d'autant que pour l'ENSAM elle est gratuite.

Mme LEMONON note quelques ajustements sur les tarifs de Cluny séjour. Quelle est la volonté concernant cette structure ?

M. COMBROUZE : « Continuer à faire a minima des aménagements » ; en 2015, par exemple, installation du réseau WI-FI.

Mme LEMONON constate également une augmentation importante des tarifs concernant le cimetière.

M. le Maire répond que cela va dans le sens d'une intervention extérieure à privilégier compte tenu de certaines interventions en régie s'avérant dangereuses.

Mme MATRAT demande des explications sur les tarifs du musée. Notamment sur le tarif d'accès à la maquette. Il lui semble qu'il faudrait permettre l'accès à la maquette gratuitement.

M. le Maire confirme en effet ce point, propose que les autres tarifs 2015 soient reconduits pour 2016. Et de rajouter un forfait de 30 € pour les écoles

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à « l'unanimité », les tarifs 2016 tels qu'ils figurent en annexe, à l'exception des tarifs ci-dessous qui sont adoptés comme suit :*

- ✓ *Plate forme sportive* 19 voix « pour », 7 « contre » et 1 « abstention »
- ✓ *Cimetière* 20 voix « pour » et 7 « contre »
- ✓ *Restaurant scolaire* 20 voix « pour » et 7 « contre »
- ✓ *Assainissement collectif* 25 voix « pour » et 2 « contre »

## **FINANCES**

### **4 - Eau et assainissement – Tarifs 2016**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer, comme tous les ans, sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Pour l'année 2016, il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

	TARIF 2012	TARIF 2013	TARIF 2014	TARIF 2015	TARIF 2016	120 m3 en 2012	120 m3 en 2013	120 m3 en 2014	120 m3 en 2015	120 m3 en 2016	200 m3 en 2012	200 m3 en 2013	200 m3 en 2014	200 m3 en 2015	200 m3 en 2016
AbonnT	59,70	65,37	65,37	66,02	55,00	59,70	65,37	65,37	66,02	55,00	59,70	65,37	65,37	66,02	55,00
0 à 35 m3	0,12	0,12	0,10	0,15	0,15	4,20	4,20	3,50	5,25	5,25	4,20	4,20	3,50	5,25	5,25
36 à 80 m3	1,58	1,73	1,28	1,79	1,79	71,10	77,85	57,60	80,55	80,55	71,10	77,85	57,60	80,55	80,55
81 à 160 m3	1,58	1,73	1,96	1,79	1,79	63,20	69,20	78,40	71,60	71,60	126,40	138,40	156,80	143,20	143,20
> 160 m3	1,58	1,73	1,96	2,35	2,35						63,20	69,20	78,40	94,00	94,00
Total eau						198,20	216,62	204,87	223,42	212,40	324,60	355,02	361,67	389,02	378,00
ASST	1,54	1,56	1,56	1,59	1,59	184,80	187,20	187,20	190,80	190,80	308,00	312,00	312,00	318,00	318,00
Total Gén.						383,00	403,82	392,07	414,22	403,20	632,60	667,02	673,67	707,02	696,00
prix m3 eau						1,652 €	1,805 €	1,707 €	1,862 €	1,770 €	1,623 €	1,775 €	1,808 €	1,945 €	1,890 €
prix m3 total France						3,192 €	3,365 €	3,267 €	3,452 €	3,360 €	3,163 €	3,335 €	3,368 €	3,535 €	3,480 €
71									4,15 €						
									3,74 €						

**La commission des Finances, réunie le 7 décembre 2015, à l'unanimité, a émis un avis favorable.**

B. COMBROUZE apporte les précisions suivantes :

					recettes 2015	
consommations	nb comp- teurs	% compteurs	cons m3	cons % du total	(hors abon)	% recettes
De 0 à 35	954	36,03%	11805	5,223%	1 770,75 €	0,39%

36 à 80 m3	843	31,84%	54,65%	37566	16,622%	38,68%	67 243,14 €	14,74%	34,30%
81 à 160 m3	604	22,81%		49851	22,058%		89 233,29 €	19,56%	
> 160 m3	247	9,33%		126779	56,097%		297 930,65 €	65,31%	
total compteurs	2648	conso 2015 pour mémoire 2014		226001			456 177,83 €		

2016 coût baisse 29 180,96 € (11,02\*2648)

36,03% des compteurs consomment 5,22% du total et rapportent 0,39% des recettes

54,65% des compteurs consomment 38,68% du total et rapportent 34,30% des recettes

9,33% des compteurs consomment 56,10% du total et rapportent 65,31% des recettes

Soit, une grille correcte permettant de constater que 65% des recettes ne pèsent que sur 9% des consommateurs et que 55% des Clunisois ne participent que pour 34 % des recettes alors que pour 38% de la consommation.

B. COMBROUZE fait part du déficit du budget eau de 28 000 €.

L'augmentation des tarifs vise à constituer un fonds de roulement pour réaliser les travaux et résorber ce déficit. En 2015, il est prévu un excédent de 100 000 € dont 40 000 € ont servi à combler le déficit et 60 000 € pour les travaux.

Une baisse notable de la consommation d'eau a également été enregistrée en 2015 malgré la canicule.

B. COMBROUZE estime qu'il faut « rendre aux citoyens leurs efforts ».

Il propose une baisse du tarif de l'abonnement qui passe de 66,02 € H.T. à 55 € H.T. sans changement de tarif pour les tranches par m3.

Il informe que le tarif eau/assainissement est en moyenne en France de 4,15 € à Cluny, nous sommes donc largement inférieurs à la moyenne.

Cela représentera une baisse de recettes de 30.000 €.

J-L DELPEUCH : « la baisse du tarif de l'abonnement est une bonne chose mais la structure tarifaire reste aberrante avec une tranche de 36 à 80 m<sup>3</sup> pour laquelle le tarif a beaucoup augmenté alors que c'est la tranche où il y a le plus de Clunisois ».

P. GALLAND souligne également l'aspect positif de la réduction du tarif de l'abonnement mais cela ne gomme pas la hausse de l'année dernière.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix « pour » et 5 « abstentions » adopte les tarifs ci-dessus.*

## FINANCES

### 5 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement pour 2016

M. le Maire informera le Conseil municipal qu'en vertu des dispositions des articles 15 à 22 de la loi n°88- 13 du 5 janvier 1998, il est donné autorisation à l'ordonnateur, par l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section Investissement avant le vote du Budget Primitif.

L'opération ne porte que sur le quart des crédits d'Investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette, soit :

#### POUR LE BUDGET VILLE

Total des dépenses réelles d'investissement	3 345 955,59
Remboursement de la dette	571 600,00
<b>Crédits demandés à être ouverts</b>	<b>836 488,90</b>

#### POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Total des dépenses réelles d'investissement	418 721,24
Remboursement de la dette	120 000,00
<b>Crédits demandés à être ouverts</b>	<b>104 680,31</b>

#### POUR LE BUDGET EAU

Total des dépenses réelles d'investissement	345 172,73
Remboursement de la dette	22 000,00
<b>Crédits demandés à être ouverts</b>	<b>86 293,18</b>

#### POUR LE BUDGET CAMPING

Total des dépenses réelles d'investissement	32 450,00
Remboursement de la dette	
<b>Crédits demandés à être ouverts</b>	<b>8 112,50</b>

#### POUR LE BUDGET CLUNY SEJOUR

Total des dépenses réelles d'investissement	20 502,00
---	-----------



Remboursement de la dette	
<b>Crédits demandés à être ouverts</b>	<b>5 125,50</b>
<b>POUR LE BUDGET SALLE DE SPECTACLE</b>	
Total des dépenses réelles d'investissement	46 535,00
Remboursement de la dette	
<b>Crédits demandés à être ouverts</b>	<b>11 633,75</b>

**La commission des finances réunie le 7 décembre 2015, à l'unanimité, a émis un avis favorable.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » autorise M. le Maire à mandater les dépenses dans les limites fixées ci-dessus.*

## **FINANCES**

### **6 – DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE «SALLE DE SPECTACLES »**

M. le Maire propose de dissoudre le budget annexe « salle de spectacles » au 31/12/2015.

Il est dit que l'actif, le passif et les résultats seront repris dans le budget principal « Ville » au 01/01/2016.

B. COMBROUZE précise que cela simplifie la procédure et que l'opération restera bien identifiée.

J-L DELPEUCH explique que la création d'un budget annexe avait été demandée par la trésorerie à l'époque de la dissolution de Cluny Culture.

O. DENEUX confirme cela et qu'il avait été convenu de scinder les activités car on ne savait pas encore comment l'ensemble allait s'organiser.

B. COMBROUZE indique que l'exploitation de la salle de spectacles n'est pas assujettie à la TVA ; le budget annexe n'est pas obligatoire. Dans tous les cas, on pourra toujours identifier les coûts par l'intermédiaire des fonctions. Des régies de recettes devront de nouveau être créées.

J-L DELPEUCH souhaite que dans la prochaine présentation du budget général, le reste à charge de la Ville sur la politique culturelle, ainsi que sur chacune des politiques sectorielles, soit mis en évidence. « Nous avons besoin d'un outil de pilotage qui permette une analyse des activités. »

M. le Maire confirme et fait référence à la présentation des budgets communautaires.

P. GALLAND : « Sur le plan informatique, au travers des applications par fonctions et par budget, nous pourrions avoir une lisibilité détaillée ».

E. LEMONON : « Connaît-on le déficit à l'heure actuelle ? »

B. COMBROUZE : « Les chiffres ne sont pas encore connus »

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » autorise M. le Maire à dissoudre le budget annexe « salle de spectacles » tel que mentionné ci-dessus.*

## FINANCES COMMUNALES

### 7 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° 3

L'état d'exécution du budget «CAMPING » pour 2015 a fait apparaître la nécessité de procéder à une décision modificative comme ci-dessous :

DEPENSES					RECETTES			
	Compte	nature	chapitre	montant	Compte	nature	chapitre	montant
<i>Section de fonctionnement</i>								
	60611	eau fluide	011	+ 16 500	774	subvention exceptionnelle	77	+ 16 500
		S/total		+ 16 500		S/total		+ 16 500

Cette proposition a reçu, à l'unanimité, un avis favorable lors de la Commission Municipale en charge des Finances qui s'est réunie le 7 décembre dernier.

M. le Maire en profite pour préciser que des relais ont été installés pour détecter les fuites et ainsi avoir un meilleur suivi des consommations.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » approuve ces décisions modificatives telles que mentionnées ci-dessus.*

## FINANCES

### 8 - Attribution de subventions exceptionnelles.

Lors de la séance du 8 juillet dernier une subvention de 500 € a été attribuée au Fonds de Solidarité initiatives étudiantes. Il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Lors de la Foire St Martin, la ville a encaissé des artisans Clunisois la globalité des sommes dues à savoir : 13 € revenant à la ville et 37 € revenant à l'association. Par conséquent, la ville doit restituer le trop perçu à l'association sous la forme d'une subvention exceptionnelle qui s'élève à 814 €.

E. LEMONON : « Vous avez oublié la demande de subvention de la Marelle ».

M. le Maire répond que cela a été statué : il n'y aura pas de subvention accordée à cette association.

J-L DELPEUCH exprime son désaccord.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité », décide d'attribuer :*

- 500 € à l'association « Fonds de Solidarité Initiatives Etudiantes »
- 814 € à l'association « Foire St Martin »

## URBANISME

### 9 - VENTE GONOT-MEDDOUR/VILLE DE CLUNY

Lors du projet de vente de la maison GONOT sise à CLUNY – La Cras – Sendon, cadastrée B 887-403, il a été constaté que d'un point de vue administratif, la parcelle se trouvait enclavée. Après concertation avec les différentes parties et un nouveau bornage réalisé par la SCP ADAGE, il est proposé :

- La vente par l'indivision MEDOUR/GONOT, chacun vendeur d'une moitié indivise, à la ville de CLUNY les petites parcelles suivantes à l'euro symbolique :
- B 930 pour 00a 04 ca

- B 932 pour 00a 01 ca
- B 936 pour 00a 03 ca
- B 938 pour 00a 02 ca

L'ensemble des frais sera à la charge de Mme GONOT Marie-Josèphe

Ces parcelles seront par la suite intégrées dans le domaine public de la commune.

Nomme la SCP JACOB/VERGUIN-CHAPUIS, Notaires à CLUNY pour la rédaction de l'acte.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » décide :*

- *la vente à l'euro symbolique des parcelles B 930 – B 932 – B 936 ET B 938 de l'indivision MED-DOUR/GONOT à la commune*
- *de désigner l'étude notariale CHAPUIS FAVRE, sise à CLUNY, pour l'établissement de l'acte notarié,*
- *d'autoriser M. le Maire à signer tout acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.*

## **URBANISME**

### **10 - VENTE POMPANON/VILLE DE CLUNY**

Lors du décès de M. POMPANON, le Notaire en charge de la succession, a alerté la famille sur le fait qu'une partie de la parcelle AM 346 (cf. plan joint) sise à CLUNY – 24 route de la Digue, était située sur le domaine public de la commune. Cette parcelle permettait à l'époque le passage à l'immeuble du Clos St Marcel.

Après différents échanges, il est proposé :

- La vente par la succession POMPANON à la Ville de CLUNY d'une partie de la parcelle AM 346, dont le bornage a été réalisé par la SCP MONIN-GELIN, à l'euro symbolique
- L'ensemble des frais, bornage et acte notarié, sera divisé pour moitié entre les deux parties
- Nomme la SCP CRIVELLI/SAULNIER, Notaires à CLUNY, pour la rédaction de l'acte.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » décide :*

- *La vente à la Ville de CLUNY d'une partie de la parcelle AM 346 à l'euro symbolique*
- *Le partage des frais (bornage et acte notarié) entre les deux parties*
- *De désigner la SCP CRIVELLI/SAULNIER, Notaires à CLUNY, pour la rédaction de l'acte.*
- *D'autoriser M. le Maire à signer tout acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.*

## **URBANISME**

### **11 - VENTE VILLE DE CLUNY/SCI CHAMP BOYER**

Par arrêté municipal 2013-334 du 29 novembre 2013, la ville de CLUNY a constaté l'incorporation au domaine privé communal de la parcelle située à CLUNY - Champ Boyer, cadastrée A 31 pour une surface de 59 m<sup>2</sup> et A 33 (pour partie) pour une surface de 145m<sup>2</sup> (lot OOA 001).

Par courriel du 17 novembre 2015, la SCP JACOB/VERGUIN-CHAPUIS nous a fait part du souhait de M. PARMENTER, représentant de la SCI LE CHAMP BOYER d'acquérir les dites parcelles situées sur une partie de sa propriété pour un prix de 200 €.

Il est proposé :

- ✓ La vente des parcelles A 31 et A 33 (pour partie) à la SCI CHAMP BOYER pour le montant de 200 €.
- ✓ L'ensemble des frais seront à la charge de la SCI CHAMP BOYER

- ✓ Nomme la SCP JACOB/VERGUIN-CHAPUIS pour la rédaction de l'acte.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » décide :*

- *La vente des parcelles A 31 et A 33 (pour partie) à la SCI CHAMP BOYER pour le montant de 200 €.*
- *De désigner la SCP JACOB/VERGUIN-CHAPUIS pour la rédaction de l'acte*
- *D'autoriser M. le Maire à signer tout acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.*

## **URBANISME**

### **12 - RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT DES AUBEPINES**

Lors de l'exercice du droit de préemption urbain d'une maison sise au Lotissement des Aubépines, les services ont constaté que la voirie du dit lotissement n'avait pas été rétrocédée à la commune comme prévu par délibération 1997/98 du 23 juillet 1997.

Il est donc proposé, après accord des propriétaires d'intégrer dans la voirie communale pour l'euro symbolique les parcelles suivantes :

- B 580 pour 417 m<sup>2</sup>
- B 570 pour 683 m<sup>2</sup>
- B 574 pour 48 m<sup>2</sup>
- B 675 pour 381 m<sup>2</sup>

Nomme la SCP JACOB/VERGUIN-CHAPUIS pour la rédaction de l'acte.

La commune prendra à sa charge les frais afférents.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité »*

- *Approuve la rétrocession des parcelles B 580 – B 570 – B 574 et B 675 et*
- *Autorise M. le Maire à signer tout acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.*

## **URBANISME**

### **13 – Achat de terrain GDF SUEZ – décision de principe**

A la suite de différents échanges avec GDF SUEZ, la Commune de Cluny a marqué sa volonté d'acquérir le terrain de l'ancienne usine à gaz.

Après une première délibération du 8 juillet 2009, le conseil s'était prononcé favorablement pour l'acquisition du bien (parcelle et bureaux) sis avenue Charles de Gaulle cadastré AL 363 d'une superficie d'environ 4 300 m<sup>2</sup>. Cette première délibération a été confirmée dans la séance du 11 septembre 2013 avec une proposition financière.

Il n'y a pas eu de suite et une relance a été effectuée en avril 2015 avec une partition du terrain dont 850 m<sup>2</sup> seront destinés à ErDF pour l'extension de ses deux transformateurs qui passeraient de 200 à 360 MVA.

Le terrain qui intéresse la Ville conserve ses 2 accès côté route départementale et côté Avenue Charles de Gaulle.

La superficie approche les 4 000 m<sup>2</sup>. La proposition faite se situe à hauteur de 80 000 €.

P. GALLAND : « les indices de pollution sont excessivement importants, certainement surestimés. »

J-L DELPEUCH : « il faudra demander les certificats de dépollution ».

E. LEMONON fait le constat que l'offre initiale est passée de 200 000 € à 120 000 € et, à présent, elle est à 80 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » confirme l'intérêt de la Ville pour l'acquisition de cette parcelle et charge M. le Maire à poursuivre les négociations avec GDF SUEZ, dans les meilleurs intérêts de la Commune.

## CULTURE

### 14 - Saison culturelle 2016 - Demande de subventions

M. le Maire fait part à l'assemblée de la mise en place d'une nouvelle politique culturelle de qualité : savante, populaire et éclectique ouverte au plus grand nombre. Elle doit tenir compte de toutes les composantes de la population clunisoise intégrant également les publics scolaires. Une programmation artistique professionnelle adéquate doit permettre une plus grande appropriation des équipements culturels (Théâtre, cinéma, salles d'exposition, ...) par les Clunisoises et les Clunisois : programmation prenant en compte les artistes et talents tant internationaux que présents sur le territoire.

Pour la saison 2015-2016, il est prévu une programmation diversifiée intégrant l'éducation artistique et culturelle – dispositif CLEA :

Année 2016 :

Éducation artistique et culturelle :

- Théâtre : *Le secret des lettres*, Cie Roulottes en Chantier, jeune public dès 2 ans, représentation scolaire ; représentation tout public avec horaire adapté en fin de journée, et résidence.
- Théâtre : *Les Fourberies de Scapin* - Molière, Cie Emilie Valentin – marionnettes – et Cie/Théâtre de l'Iris – théâtre classique, représentation scolaire pour chacun des spectacles.
- Pratiques amateurs : *Le printemps des poètes* à destination du public scolaire.
- Pratiques amateurs : projet *Matricule 35494...Mémoire et Responsabilités* – Lycée La Prat's de Cluny
- Pratiques amateurs et arts graphiques : Festival de Bandes Dessinées en partenariat avec l'ENSAM de Cluny avec programmation cinéma.
- Danse : *Cluny danse*, en partenariat avec la Compagnie Le Grand Jeté!
- Théâtre : *Animal(s)*, Le Nest, CDN de Thionville-Lorraine, représentation scolaire avec ateliers.
- Rencontres Artistes/élèves du collège P.P. Prud'hon : Jean-Louis Hourdin pour parler de *L'Île aux esclaves* de Marivaux, Francis Huster pour évoquer Albert Camus, Philippe Clément et la Cie Emilie Valentin autour des adaptations scéniques et théâtrales des *Fourberies de Scapin*, Le théâtre du Nom-Dit pour l'œuvre de Pierre Michon.

Théâtre :

- Théâtre : *Les yeux ouverts* - Marie-Christine Barrault et Marguerite Yourcenar.
- Théâtre : *Vous reprendrez bien de liberté... ou comment ne pas pleurer*, Cie GRAT/Jean-Louis Hourdin.
- Théâtre : *Dans la peau d'Albert Camus*, Francis Huster.
- Théâtre : *Les Vies Minuscules* – Pierre Michon, Théâtre du Nom-Dit.

Musique :

- Musique Classique et cirque : *D'un monde à l'autre*, Orchestre Dijon Bourgogne.
- Musique contemporaine : *Olivier Messiaen*, Ensemble Aleph.

Musiques actuelles :

- *Ello Papillon*, Elodie Bernigal avec résidence.

Danse contemporaine

- Danse : *Cluny danse*, en partenariat avec la Compagnie Le Grand Jeté!, Cie Substance et Cie La Vouivre

Été 2016:

- Théâtre - Tournée Tréteaux 2016.
- Exposition d'Art Contemporain – Écuries de Saint Hugues.
- *Garçon La Note !*
- Musique Classique
- Musique Contemporaine

Pour la rentrée – automne 2016, sont d'ores et déjà prévus :

- Une programmation Jazz
- Présentation de saison avec le spectacle *Présentation de saison* de Jean-Pierre Baudin

- Éducation artistique et culturelle :
  - \* Un théâtre jeune public avec représentation scolaire
  - \* Une programmation danse avec représentation scolaire
  - \* Une programmation théâtre avec représentation scolaire
- Une programmation musique
- Une programmation Arts de la rue dans la cadre de la Fête des Lumières.

P. GALLAND fait des remarques d'une part sur le fonctionnement du conseil municipal et de la culture puisqu'il a été décidé de ne pas créer de commission culture.

« D'un côté on évince JAZZ CAMPUS mais par ailleurs on annonce du jazz dans la programmation. HIVER ET CONTRE TOUT est supprimé. On ne s'appuie pas sur le tissu local et les associations. »

P. RAFFIN : « pour « Hiver et contre tout », il y avait peu de public. Soit on fait une politique intimiste, soit on fait une politique différente, on évolue, en apportant de l'animation de qualité. »

E. LEMONON : « on ne peut pas opposer les animations d'été et celles de l'hiver. Il nous faut aussi des activités durant la période d'hiver. » Elle regrette que la commission municipale de la culture soit inexistante et que les conseillers ne soient pas associés. « Nous sommes dans une situation de consommation et non de co-construction ».

M. le Maire répond que les associations ne sont pas exclues du tout. « JAZZ CAMPUS est le festival que l'on aide le plus. En tenant compte de la valorisation des salles et des personnels mis à disposition, nous apportons une aide à hauteur de 10 000 €. »

P. RAFFIN fait remarquer qu'une réduction avait déjà été décidée sous la précédente mandature.

J-L DELPEUCH rappelle l'historique : « Cela s'est produit après que JAZZ CAMPUS ait été en conflit avec Cluny culture et que, de ce fait, le festival ait quitté Cluny pour commencer des actions sur la commune de Matour.

P. GALLAND : « Nous avons des groupes de qualité, reconnus au niveau national ; nous devons les soutenir ».

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix « pour » et 7 « contre » autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière de la DRAC, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Clunisois.*

## **TRAVAUX**

### **15 – Programme AEP 2016 – modification de la délibération N° 2015-76 du 14/10/2015**

Par délibération en date du 14 octobre dernier le conseil municipal a adopté le programme de travaux eau potable 2016 présenté par le SYDRO et a autorisé M. le Maire à solliciter l'aide financière du SYDRO à hauteur de 50%.

Le montant estimatif des travaux était de 500 000 € H.T.

La demande de subvention a été adressée au SYDRO le 19 octobre dernier et ce dernier à la réception du dossier souhaite qu'une nouvelle délibération soit prise conformément à l'avant projet dont le montant a été réajusté à 510 000 € HT.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » prend acte du nouveau montant de l'avant projet et autorise M le Maire à solliciter l'aide du SYDRO à hauteur de 50% des 510 000 € HT.*

## **PERSONNEL**

### **16 - Modification du tableau des effectifs**

M. le Maire expose, que pour permettre l'avancement, d'une part :

- d'un agent au grade de Rédacteur, précédemment Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe, au titre de la promotion interne et suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en 2015,
- de trois agents, précédemment Adjoint Administratifs 2<sup>ème</sup> classe, au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe suite à leur réussite à l'examen professionnel.
- d'un agent au grade d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe, précédemment Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire compétente,

et d'autre part :

- pour pérenniser un emploi actuellement en CAE en qualité d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,

Il est proposé :

- 1) la création d'un poste de rédacteur
- 2) la transformation de trois postes d'Adjoints Administratifs 2<sup>ème</sup> classe en trois postes d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe
- 3) La pérennisation d'un agent actuellement en CAE en l'embauchant, à temps complet, sur un poste vacant d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe.

J-L DELPEUCH demande qu'à l'occasion de chaque modification du tableau des effectifs soumise au conseil municipal, le tableau actualisé faisant état de l'ensemble des effectifs soit fourni aux membres du conseil.

Monsieur le maire répond que cela sera fait en début d'année, dans le cadre du budget.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » décide :*

- 1) *la création d'un poste de rédacteur*
- 2) *la transformation de trois postes d'Adjoints Administratifs 2<sup>ème</sup> classe en trois postes d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe*
- 3) *La pérennisation d'un agent actuellement en CAE en l'embauchant, à temps complet, sur un poste vacant d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe.*

*N.B. : le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe reste ouvert mais non pourvu en l'attente de la prochaine décision de la CAP.*

## **TRAVAUX**

### **17 – Fourniture d'électricité pour plusieurs bâtiments communaux et le CCAS**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée pour le marché de « *fourniture d'électricité pour plusieurs bâtiments communaux et le CCAS* » (puissance à servir aux points de livraison supérieurs à 36 Kva).

7 entreprises ont téléchargés le dossier sur la plate forme e-bourgogne.  
1 seul prestataire a répondu à savoir

EDF COLLECTIVIES pour un coût total annuel HT de 62 715.97 € HT

Ce marché est établi pour une durée ferme de trois ans soit une fin de marché au 31/12/2018 ;

Cela va représenter un gain de 10000€ par an.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » décide :*

- *de retenir l'offre d'EDF COLLECTIVITES pour un montant total HT 62 715.91 €/an sur 3 ans*
- *d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

P. GALLAND interpelle M. le Maire sur le petit muret rue de la Chesnaie.  
Des parents s'inquiètent de la dangerosité du lieu. A qui appartient ce muret ?

M. le Maire convient qu'il faudra étudier cette question.

P. GALLAND : s'agissant de « Garçon, la note ! », quelles sont les sommes supportées par la commune ?  
Quelles sont les informations relayées aux partenaires ? Qu'est-il prévu en 2016 au niveau de la concertation ?

M. le Maire répond que s'agissant des frais générés, ils se limitent à la SACEM cette année.

Il est prévu en janvier une réunion avec les cafetiers. Egalement, au sein du CLSPD, une commission spécifique sera mise en place pour cadrer les problèmes de bruit. L'an prochain s'ajoutera à la SACEM le coût induit du personnel nécessaire pour contrôler l'organisation.

P. GALLAND : il ne faut pas omettre la concertation avec les riverains.

M. le Maire remercie Odile DENEUX, Trésorier de Cluny, et lui souhaite une heureuse retraite.

J-L DELPEUCH précise qu'elle sera reçue également prochainement à la Communauté de Communes.

**M. le Maire lève la séance à 21 h 30.**